

CONCOURS *BLUE JAYS*^{MC}/MONDELÉZ JOIE À COUP SÛR (le « Concours »)

RÈGLEMENT OFFICIEL

AUCUN ACHAT REQUIS POUR PARTICIPER OU GAGNER. UNE PARTICIPATION AVEC ACHAT N'AUGMENTERA PAS VOS CHANCES DE GAGNER.

1. COMMANDITAIRE : Le commanditaire du Concours est Mondelez Canada inc., 3300, rue Bloor Ouest, bureau 1801, Toronto (Ontario) Canada, M8X 2X2 (le « **Commanditaire** »).

2. ADMISSIBILITÉ :

(a) Le Concours s'adresse uniquement aux résidents du Canada ayant atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence au moment de leur participation.

(b) Les personnes suivantes et les membres de leur foyer (qu'ils soient parents ou non) ne sont pas admissibles au Concours : employés, mandataires, directeurs, actionnaires, agents, représentants, successeurs et ayants droit respectifs (i) du Commanditaire, (ii) de la société Rogers Blue Jays Baseball Partnership (la « **RBJBP** »), propriétaire de l'équipe des Ligues majeures de baseball *Toronto Blue Jays*^{MC} (l'« **Équipe** »), (iii) des entités MLB (les « Entités MLB », définies ci-dessous), (iv) de toutes leurs sociétés parentes, affiliées et filiales respectives et (v) de toute autre entreprise associée au Concours. Les « **Entités MLB** » désignent le bureau du commissaire de baseball (le « **Conseil des commissaires** »), ses bureaux, comités, sous-comités, conseils, MLB Advanced Media, L.P. (la « **MLBAM** » ou « **MLB.com** »), Major League Baseball Properties, inc., le MLB Network, et les clubs des Ligues majeures de baseball (les « **Clubs** »), chacune de leurs entités parentes, filiales, affiliées et apparentées, toute entité qui, à présent ou à l'avenir, exerce ou exercera une influence sur les Clubs ou le Conseil des commissaires ou subit ou subira l'influence de ceux-ci ou est soumise ou sera soumise à une influence commune avec ceux-ci, ainsi que les propriétaires, associés commandités, associés commanditaires, actionnaires, directeurs, mandataires, employés et agents des entités ci-dessus.

(c) Le Commanditaire et la RBJBP se réservent le droit en tout temps d'exiger une preuve d'identité ou d'admissibilité à la participation au Concours. L'omission de fournir une telle preuve peut entraîner la disqualification du participant. Toutes les informations personnelles et autres demandées et fournies aux fins du Concours doivent être véridiques, exhaustives, exactes et ne doivent induire en erreur d'aucune façon. Le Commanditaire et la RBJBP se réservent le droit, à leur discrétion exclusive, de disqualifier tout participant qui fournit à tout moment des détails personnels ou des renseignements fallacieux, incomplets, inexacts ou de nature à induire en erreur.

3. COMMENT PARTICIPER :

(a) La période de participation au Concours (la « **Période de participation** ») commence le lundi 11 juin 2018, à 10 h, heure de l'Est (**HE**) et prend fin le vendredi 31 août 2018, à 16 h 59 (HE).

(b) **Limite de cinq (5) participations (comme défini ci-dessous) par personne/Adresse Électronique (comme défini ci-dessous), par jour, peu importe le mode de participation.** À titre d'exemple, si deux (2) personnes ou plus autrement admissibles partagent une même adresse électronique, seule une (1) de ces personnes peut participer au Concours. Si une (1) personne détient deux (2) adresses électroniques ou plus, cette personne peut participer au Concours en utilisant une (1) seule Adresse Électronique, et seule(s) la participation/les participations (comme défini ci-dessous) reçue(s) à partir de la première Adresse Électronique sera/seront prise(s) en considération.

- (c) Il est possible de participer au Concours de deux (2) façons : (1) au bluejays.com/Joieacoupsur, en téléchargeant une photographie d'un reçu valide (comme défini ci-dessous) qui confirme l'achat d'un (1) ou de plusieurs Produits participants (comme défini ci-dessous) pendant la Période de participation; ou (2) par courriel. Aucune autre méthode de participation ne sera acceptée.

I. Au bluejays.com en téléchargeant une photographie d'un reçu valide qui confirme l'achat d'un (1) ou de plusieurs Produits participants (comme défini ci-dessous) pendant la Période de participation :

Pendant la Période de participation, visitez www.bluejays.com/Joieacoupsur et :

(A) si vous n'avez pas encore participé au Concours,

- (i) cliquez sur le bouton « INSCRIPTION », créez un compte en saisissant une adresse électronique valide qui vous appartient (l'« Adresse électronique »), puis cliquez sur le bouton « ÉTAPE SUIVANTE ». Si vous avez saisi une adresse électronique invalide, vous devrez saisir à nouveau une Adresse Électronique valide qui vous appartient;
- (ii) remplissez le formulaire de participation en ligne, conformément aux directives, y compris tous les renseignements requis, puis cliquez sur le bouton « SOUMETTRE ET TÉLÉCHARGER UN REÇU » pour transmettre votre formulaire de participation dûment rempli; et
- (iii) téléchargez une photographie d'un reçu valide (comme défini ci-dessous), en format jpeg, .png, ou .GIF, et ne dépassant pas 5 MB, puis cliquez sur le bouton « TÉLÉCHARGER ».

OU

(B) si vous avez déjà participé au Concours,

- (i) cliquez sur le bouton « TÉLÉCHARGER UN REÇU », inscrivez votre adresse électronique, puis cliquez sur le bouton « ÉTAPE SUIVANTE »; et
- (ii) téléchargez une photographie d'un reçu valide (comme défini ci-dessous), en format jpeg, .png, ou .GIF, et ne dépassant pas 5 MB, puis cliquez sur le bouton « TÉLÉCHARGER ».

Vous recevrez un avis par courriel de la part du Commanditaire, ou en son nom (de support@receiptprocessor.com), dans un délai de vingt-quatre (24) à quarante-huit (48) heures suivant le téléchargement du reçu — comme défini ci-dessus — afin de vous indiquer si le reçu téléchargé est admissible ou non, et si vous avez, par conséquent, obtenu une Participation en ligne (comme défini ci-dessous) au Concours (ou, dans le cas où votre Reçu admissible indique l'achat de plus d'un (1) Produit participant (comme défini ci-dessous), si vous avez obtenu plusieurs Participations en ligne).

Une « Participation en ligne » constitue l'envoi réussi d'un Reçu admissible (comme défini ci-dessous) en connexion avec l'achat d'un (1) Produit participant (comme défini ci-dessous), conformément aux directives ci-dessus. Dans un souci de clarté, l'envoi réussi d'un Reçu admissible pour l'achat de cinq (5) Produits participants vous donne droit à cinq (5) Participations

en ligne pour la date d'envoi du Reçu admissible. De la même façon, l'envoi réussi de cinq (5) Reçus admissibles le même jour — chacun pour l'achat d'un (1) Produit participant — vous donne droit à cinq (5) Participations en ligne pour la date d'envoi des Reçus admissibles.

Un « **Reçu admissible** » constitue le reçu d'achat d'un (1) ou de plusieurs Produits participants (comme défini ci-dessous) pendant la Période de participation et doit inclure les renseignements suivants : la date de l'achat (qui doit être pendant la Période de participation), le nom du détaillant ayant remis le reçu, le nom du ou des Produit(s) participant(s) et le montant total de l'achat. Chaque Reçu admissible ne peut être envoyé qu'une seule fois dans le cadre de ce Concours, et tout Reçu admissible soumis plus d'une fois sera nul.

Les « **Produits participants** » constituent les produits du Commanditaire énumérés à l'Annexe A ci-joint, vendus par n'importe quel détaillant du Canada pendant la Période de participation.

Pour toute question complémentaire à propos de la méthode de participation au Concours, les participants peuvent communiquer avec RBJBP à l'adresse tjcontest@bluejays.com.

OU

ii. Par courriel : Si vous ne voulez pas acheter de Produits participants, vous pouvez participer au Concours en envoyant un courriel à l'adresse tjcontest@bluejays.com pendant la Période de participation. Votre courriel doit inclure : (1) Concours Joie à coup sûr comme objet du message ; (2) une rédaction de cinquante (50) mots décrivant les raisons pour lesquelles vous aimeriez gagner le Concours (la « Rédaction Écrite »); et (3) vos nom complet, adresse, ville, province, code postal, âge et numéro de téléphone. La qualité littéraire de la Rédaction Écrite ne sera ni évaluée, ni utilisée d'une autre façon, et n'aura donc aucune incidence sur la façon de déterminer les gagnants.

Chaque courriel qui répond aux exigences ci-dessus et soumis conformément aux directives susmentionnées correspond à une « **Participation par courriel** ». Pour clarifier, afin d'obtenir cinq (5) participations pour un jour donné, vous devez envoyer cinq (5) Participations par courriel à ce jour donné. Vous avez la permission d'utiliser la même Rédaction Écrite pour plusieurs Participations par courriel pendant la Période de participation.

Les Participations en ligne et les Participations par courriel sont collectivement désignées aux présentes par les « **Participations** ».

Comme susmentionné, il y a une limite de cinq (5) Participations par jour et par personne/adresse électronique, peu importe la méthode de participation.

- (d) L'ordinateur de RBJBP servira d'horloge officielle pour le Concours. Un accès gratuit à Internet est mis à votre disposition dans la majorité des bibliothèques publiques. Les participants sont exclusivement responsables de la connectivité à Internet et des logiciels ou matériels pouvant être requis aux fins de création ou de soumission d'une Participation.
- (e) Du fait de sa participation au Concours, chaque participant consent à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de ses renseignements personnels de la manière et aux fins décrites aux présentes. Tous les renseignements fournis par les participants au bluejays.com (c.-à-d. relativement aux Participations en ligne) sont recueillis par 3 Tier Logic Inc. (« **3 Tier Logic Inc.** »), au nom du Commanditaire, et sont sujets et traités conformément aux politiques de confidentialité de 3 Tier Logic et du Commanditaire, consultables au <http://3tierlogic.com/privacy> et au

http://disclaimer.mondelezinternational.com/ca/privacy_policy_fr.aspx, respectivement. Tous les renseignements soumis par les participants au bluejays.com (c.-à-d. relativement aux Participations en ligne) seront également fournis à (i) la RBJBP, traités conformément à la Politique sur la protection de la vie privée de cette dernière, consultable au www.bluejays.com/privacy, en fonction des préférences signalées par les participants le cas échéant et (ii) la MLBAM, traités conformément à la Politique sur la protection de la vie privée de cette dernière, consultable au www.mlb.com/privacy. Tous les renseignements fournis par les participants par courriel (c.-à-d. relativement aux Participations par courriel) sont recueillis par la RBJBP et sont sujets et traités conformément à la Politique sur la protection de la vie privée de cette dernière, consultable au www.bluejays.com/privacy, en fonction des préférences signalées par les participants le cas échéant. Les renseignements fournis par les participants par courriel (c.-à-d. relativement aux Participations par courriel) pourraient aussi être fournis au Commanditaire, et traités conformément à la politique de confidentialité de ce dernier, consultable au http://disclaimer.mondelezinternational.com/ca/privacy_policy_fr.aspx. Les personnes qui participent en ligne pourraient devoir indiquer si elles désirent recevoir des messages électroniques (p. ex. courriels) de nature commerciale ou d'autres communications de la part de MLB.com, de la RBJBP ou du Commanditaire. Cependant, l'admissibilité à participer au Concours ne dépend pas du consentement d'un participant à recevoir de tels messages et communications, et le fait de consentir à recevoir ceux-ci n'a aucune incidence sur les chances de gagner d'un participant.

- (f) Tous les renseignements fournis hors ligne par les participants sont recueillis par la RBJBP et mis à la disposition du Commanditaire. Toute information de cet ordre sera traitée par le Commanditaire conformément à sa politique de confidentialité, consultable au http://disclaimer.mondelezinternational.com/ca/privacy_policy_fr.aspx, et par la RBJBP, conformément à sa Politique sur la protection de la vie privée, consultable au www.bluejays.com/privacy. Le traitement des renseignements par le Commanditaire et la RBJBP est sujet aux préférences signalées par chaque participant, le cas échéant.
- (g) À titre de clarification, tout renseignement personnel fourni au Commanditaire, à la RBJBP et à la MLBAM dans le cadre des Participations sera administré par la RBJBP ou la MLBAM.

4. DESCRIPTION DES PRIX :

I. Grand prix : Il y a un (1) grand prix (le « **Grand prix** ») à gagner. Le gagnant du Grand prix devra choisir **l'un (1) des trois (3) prix** suivants. **À titre de clarification, il y a une limite d'un (1) Grand prix pour le gagnant.**

Option 1 — Voyage pour le gagnant et trois (3) invités à Toronto afin d'assister à deux (2) matchs à domicile de la saison régulière 2018 de l'Équipe

- (a) Les billets d'entrée pour le gagnant et trois (3) invités (collectivement, les « Participants du Grand prix ») afin d'assister à des matchs de la saison régulière de l'Équipe au stade *Rogers Centre*^{MC} (le « **Stade** »), à Toronto, les vendredi 21 septembre 2018 et samedi 22 septembre 2018 (chacun un « **Match à domicile** »). À titre de clarification, le prix inclut un total de huit (8) billets d'entrée (quatre (4) billets d'entrée pour chaque Match à domicile);
- (b) La possibilité pour le gagnant, ou un (1) autre des Participants du Grand prix âgé d'au moins six (6) ans, d'effectuer le lancer protocolaire avant le Match à domicile du 21 septembre 2018 (l'« Opportunité du lancer protocolaire »)

- (c) Deux (2) chambres (occupation double standard) pour trois (3) nuitées dans un hôtel de Toronto choisi par le Commanditaire (l'« **Hôtel de Toronto** »);
- (d) 1 000 \$ CA (total) en argent de poche (remis sous forme de chèque);
- (e) Quatre (4) « reproductions » des chandails de l'Équipe et quatre (4) casquettes de baseball authentiques de l'Équipe;
- (f) Deux (2) balles de baseball multimarques à l'effigie de l'Équipe et du Commanditaire;
- (g) Deux (2) gants de baseball pour adultes;
- (h) Un (1) sac fourre-tout multimarques à l'effigie de l'Équipe et du Commanditaire;
- (i) Des produits du Commanditaire d'une valeur de 100 \$ CA comprenant des biscuits, de la gomme ou des friandises. Les produits seront déterminés par le Commanditaire, à son entière discrétion (les « **Produits du Commanditaire** »); et
- (j) Sous réserve de la Section 1(a) du présent Règlement officiel,
 - (i) Des billets d'avion aller-retour en classe économique pour les Participants du Grand prix, de l'aéroport international au Canada le plus près de la résidence du gagnant (comme déterminé à l'entière discrétion du Commanditaire) à destination de Toronto, pour un départ le jeudi 20 septembre 2018 et un retour le dimanche 23 septembre 2018, ou aux dates de voyage déterminées par le Commanditaire (les « **Billets d'avion vers Toronto** ») (valeur marchande approximative de 1 600 \$ CA), et;
 - (ii) Le transport terrestre (en un seul véhicule) pour les Participants du Grand prix entre l'aéroport de Toronto et l'hôtel de Toronto (le « **Transport terrestre à Toronto** ») (valeur marchande approximative de 150 \$ CA).

La valeur marchande totale approximative de ce Grand prix (c.-à-d. l'Option 1) est de 7 625 \$ CA (y compris les Billets d'avion vers Toronto et le Transport terrestre à Toronto). La valeur marchande réelle de ce Grand prix (c.-à-d. l'Option 1) dépendra si le gagnant réside dans un rayon de 300 kilomètres du Stade (le cas échéant, les Billets d'avion vers Toronto et le Transport terrestre à Toronto ne seront pas fournis, comme précisé à la Section 1(a) du présent Règlement officiel) et, si le gagnant réside à plus de 300 km du Stade, de sa ville de départ (la valeur marchande approximative des Billets d'avion de Toronto est établie en fonction d'un départ à partir de Montréal). Toute différence entre la valeur déclarée et la valeur réelle ne sera pas compensée.

OU

Option 2 — Voyage pour le gagnant et trois (3) invités à New York afin d'assister à deux (2) matchs à l'étranger de la saison régulière 2019 de l'Équipe

- (a) Les billets d'entrée pour les Participants du Grand prix afin d'assister à deux (2) matchs de baseball de l'Équipe à New York pendant la saison régulière 2019 de la Ligue majeure de baseball déterminé par le Commanditaire à sa seule discrétion (chacun, un « **Match à l'étranger** »). À titre de clarification, le prix inclut un total de huit (8) billets d'entrée (quatre (4) billets d'entrée pour chaque Match à l'étranger);

- (b) Des billets d'avion aller-retour en classe économique pour les Participants du Grand prix, de l'aéroport international au Canada le plus près de la résidence du gagnant (comme déterminé à l'entière discrétion du Commanditaire) à destination de New York, aux dates de voyage déterminées par le Commanditaire (les « **Billets d'avion vers New York** »);
- (c) Deux (2) chambres (occupation double standard) pour deux (2) nuitées dans un hôtel de New York choisi par le Commanditaire (l'« **Hôtel de New York** »);
- (d) Le transport terrestre (en un seul véhicule) pour les Participants du Grand prix entre l'aéroport de New York et l'hôtel de New York;
- (e) 500 \$ US (total) en argent de poche (remis sous forme de chèque);
- (f) Quatre (4) « reproductions » des chandails de l'Équipe et quatre (4) casquettes de baseball authentiques de l'Équipe;
- (g) Deux (2) balles de baseball multimarques à l'effigie de l'Équipe et du Commanditaire;
- (h) Deux (2) gants de baseball pour adultes;
- (i) Un (1) sac fourre-tout multimarques à l'effigie de l'Équipe et du Commanditaire;
- (j) Des produits du Commanditaire d'une valeur de 100 \$ CA.

La valeur marchande totale approximative de ce Grand prix (c.-à-d. l'Option 2) est de 8 500 \$ CA. La valeur marchande réelle de ce Grand prix (c.-à-d. l'Option 2) dépendra de la ville de départ du Gagnant (la valeur marchande approximative des Billets d'avion de New York est établie en fonction d'un départ à partir d'Ottawa). Toute différence entre la valeur déclarée et la valeur réelle ne sera pas compensée.

OU

Option 3 — Voyage pour le gagnant et trois (3) invités à Dunedin, en Floride, afin d'assister à deux (2) matchs du camp d'entraînement printanier de l'Équipe en 2019

- (a) Les billets d'entrée pour les Participants du Grand prix afin d'assister à deux (2) matchs du camp d'entraînement printanier de l'Équipe en mars 2019, à Dunedin, en Floride déterminé par le Commanditaire à sa seule discrétion (chacun, un « **Match du camp d'entraînement printanier** »). À titre de clarification, le prix inclut un total de huit (8) billets d'entrée (quatre (4) billets d'entrée pour chaque Match du camp d'entraînement printanier);
- (b) Des billets d'avion aller-retour en classe économique pour les Participants du Grand prix, de l'aéroport international au Canada le plus près de la résidence du gagnant (comme déterminé à l'entière discrétion du Commanditaire) à destination de Tampa, en Floride (É.-U.), en mars 2019, aux dates de voyage déterminées par le Commanditaire (les « **Billets d'avion vers la Floride** »);
- (c) Deux (2) chambres (occupation double standard) pour quatre (4) nuitées dans un hôtel de Tampa ou des environs choisi par le Commanditaire (l'« **Hôtel de la Floride** »);
- (d) Le transport terrestre (en un seul véhicule) pour les Participants du Grand prix entre l'aéroport de Tampa et l'hôtel de la Floride;

- (e) 500 \$ US (total) en argent de poche (remis sous forme de chèque);
- (f) Quatre (4) « reproductions » des chandails de l'Équipe et quatre (4) casquettes de baseball authentiques de l'Équipe;
- (g) Deux (2) balles de baseball multimarques à l'effigie de l'Équipe et du Commanditaire;
- (h) Deux (2) gants de baseball pour adultes;
- (i) Un (1) sac fourre-tout multimarques à l'effigie de l'Équipe et du Commanditaire;
- (j) Des produits du Commanditaire d'une valeur de 100 \$ CA.

La valeur marchande totale approximative de ce Grand prix (c.-à-d. l'Option 3) est de 8 400 \$ CA. La valeur marchande réelle de ce Grand prix (c.-à-d. l'Option 3) dépendra de la ville de départ du Gagnant (la valeur marchande approximative des Billets d'avion de la Floride est établie en fonction d'un départ à partir de Toronto). Toute différence entre la valeur déclarée et la valeur réelle ne sera pas compensée.

II. Prix secondaires : Cent vingt (120) participants admissibles gagneront un (1) prix secondaire (le « **Prix secondaire** »), chacun consistant en :

- (a) Une (1) balle de baseball multimarques à l'effigie de l'Équipe et du Commanditaire;
- (b) Deux (2) gants de baseball pour adultes;
- (c) Deux (2) « reproductions » des casquettes de baseball de l'Équipe;
- (d) Un (1) sac fourre-tout multimarques à l'effigie de l'Équipe et du Commanditaire; et
- (e) Des produits du Commanditaire d'une valeur de 25 \$ CA.

La valeur marchande totale approximative de chaque Prix secondaire est de 225 \$ CA.

Le Grand prix et les Prix secondaires sont ci-après dénommés collectivement « les **Prix** ».

5. CONDITIONS APPLICABLES AUX PRIX :

- (a) Si le gagnant du Grand prix choisit l'Option #1 du Grand prix et réside dans un rayon de 300 kilomètres du Stade, les Billets d'avion de Toronto et le Transport terrestre à Toronto ne feront pas partie du Prix, et tous les coûts de transport incomberont aux Participants du Grand prix (sans aucune compensation ni substitution pour toute différence dans la valeur du prix).
- (a) Nonobstant toute indication contraire mentionnée dans ce qui précède, si le gagnant du Grand prix choisit l'Option 1, il doit assister à chaque Match à domicile. S'il ne peut assister à l'un ou l'autre des Matches à domicile, le Grand prix pourrait être confisqué en entier et remis à un autre gagnant, conformément au présent Règlement officiel. De plus, le Participant du prix qui effectuera le lancer protocolaire devra rencontrer un représentant de la RBJBP avant le Match à domicile du 21 septembre 2018 afin de coordonner l'événement. En prévision du Match à domicile du 21 septembre 2018, le Commanditaire ou la RBJBP fournira des directives à cette personne quant au lieu et à l'heure de la rencontre avec le représentant de la RBJBP le 21 septembre 2018 avant le début du Match à domicile du 21 septembre 2018. Si cette personne ne se présente pas à la rencontre

avec le représentant de la RBJBP conformément aux directives — nonobstant toute indication contraire mentionnée dans ce qui précède — le gagnant sera déchu de tous ses droits d'effectuer le lancer protocolaire avant le Match à domicile du 21 septembre 2018.

- (b) Tous les Prix doivent être acceptés tels quels et ne peuvent être transférés, cédés ou échangés contre de l'argent, sauf à la discrétion exclusive et absolue du Commanditaire. Ce dernier se réserve le droit de remettre (en tout ou en partie) un prix de rechange de valeur comparable ou supérieure à n'importe lequel des Prix énoncés, à sa discrétion exclusive et absolue, quelle qu'en soit la raison. Les prix peuvent différer de leur description, et nonobstant toute indication contraire mentionnée aux présentes, sont décernés « tels quels », sans aucune garantie.
- (c) Tous les détails du Grand prix, y compris les heures des vols et du transport terrestre — si applicables — l'emplacement de l'hôtel, les dates des matchs, l'emplacement des sièges lors des Matches et, dans le cas d'Option #1 du Grand prix la nature et la durée exacte de l'Opportunité du lancer protocolaire, seront déterminés à l'entière discrétion du Commanditaire ou de la RBJBP. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Si le gagnant du Grand prix a droit au transport aérien et au transport terrestre, les préparatifs du voyage doivent être effectués auprès de l'agent du Commanditaire. Ce dernier choisira le transporteur aérien, et les billets seront assujettis aux modalités et conditions précisées par les émetteurs des billets. De plus, si le gagnant du Grand prix a droit au transport aérien et au transport terrestre, les Participants du Grand prix doivent voyager ensemble, suivant le même itinéraire, et sont chargés de s'assurer d'avoir tous les documents nécessaires au voyage (p. ex. : passeports valides). La RBJBP, le Commanditaire et les Entités MLB ne peuvent être tenus responsables dans l'éventualité où l'un des Participants du Grand prix se voyait refuser l'embarquement à tout moment par tout transporteur aérien ou toute autorité aéroportuaire. Toute portion inutilisée du Grand prix sera perdue. Tous les Participants du Grand prix doivent avoir atteint l'âge de la majorité dans leur juridiction de résidence à moins d'être accompagnés par un parent ou tuteur légal. Toutes les taxes applicables, qu'elles soient fédérales, provinciales ou municipales (y compris les impôts sur le revenu et les impôts anticipés) incombent entièrement à chaque Participant du Grand prix.
- (d) Les dates et heures des Matches, des événements et des expositions des Ligues majeures de baseball sont déterminées à l'entière discrétion du Conseil des commissaires ou du Club de baseball applicable, selon le cas, et sont susceptibles d'être modifiées. Les modalités et les conditions des billets décernés dans le cadre du Grand prix auront préséance dans l'éventualité où un Match légal, un événement ou une exposition, tels quel définis par les Ligues majeures de baseball, n'auraient pas lieu, selon le cas, en raison de conditions météorologiques, d'un acte de la nature, d'un acte terroriste, de troubles publics ou pour quelque autre raison que ce soit. Les Participants du Grand prix acceptent de se conformer à toutes les règles du stade et des autres lieux applicables, selon le cas, relativement au Grand Prix. Les Entités MLB applicables se réservent le droit d'expulser ou de refuser l'entrée aux Participants du Grand prix s'ils font preuve d'un comportement perturbateur ou contraire au franc-jeu, ou ayant pour but d'importuner, de dénigrer, de menacer ou de harceler une autre personne au match, à un événement ou à une exposition. Les Renonciataires (comme défini ci-dessous) ne peuvent être tenus responsables d'actes de la nature, d'actes terroristes, de troubles publics, d'arrêts de travail ou de toute autre catastrophe naturelle indépendante de leur volonté pouvant occasionner l'annulation ou le report de tout match, événement ou exposition des Ligues majeures de baseball. Les billets pour tout Match, événement ou exposition des Ligues majeures de baseball décernés dans le cadre du Grand prix ne peuvent être vendus, offerts à la revente ou utilisés à toute fin commerciale ou promotionnelle, quelle qu'elle soit. Une telle revente ou utilisation commerciale ou promotionnelle peut occasionner la disqualification et la renonciation au Grand Prix et peut invalider la licence accordée par les billets de match, d'événement ou d'exposition.

- (e) Toutes les dépenses et tous les coûts additionnels associés à l'acceptation et à l'utilisation du Grand prix qui ne sont pas spécifiés aux présentes comme étant inclus, y compris, sans toutefois s'y limiter, l'assurance voyage, l'assurance maladie, les coûts de transport (y compris — si applicables — les frais de bagages enregistrés et les frais pour les bagages excédentaires ou en surpoids), les repas, les pourboires et toutes les autres dépenses encourues par le gagnant du Grand Prix (et ses invités) par rapport à la réclamation, à l'acceptation ou à l'utilisation du Grand prix incombent entièrement au gagnant du Grand prix.

6. TIRAGES AU SORT :

- (a) **Tirage du Grand prix** : Le mercredi 5 septembre 2018 à environ 10 h (HE), un représentant de la RBJBP procédera à un tirage au sort afin de sélectionner le gagnant du Grand prix parmi toutes les Participations admissibles reçues pendant la Période de participation.

Les chances de gagner le Grand prix dépendent du nombre de Participations admissibles envoyées par un participant et le nombre total de Participations admissibles reçues tout au long de la Période de participation.

- (b) **Tirages des Prix secondaires** : Tous les mardis du 19 juin 2018 au 4 septembre 2018 inclusivement, à environ 10 h (HE) (chacune, une « **Date de tirage d'un Prix secondaire** »), un représentant de la RBJBP procédera à un tirage au sort afin de sélectionner dix (10) gagnants potentiels d'un Prix secondaire parmi toutes les Participations admissibles reçues au plus tard à 23 h 59 (HE) le jour précédant la Date de tirage d'un prix secondaire, ou — dans le cas de la dernière Date de tirage d'un Prix secondaire — parmi toutes les Participations admissibles reçues au plus tard à 16 h 59 (HE) le vendredi 31 août 2018.

Toutes les Participations admissibles non sélectionnées d'une Date de tirage d'un Prix secondaire seront automatiquement transférées, et demeureront admissibles, à la (aux) Date(s) subséquentes, le cas échéant. Les chances de gagner un Prix secondaire à n'importe quelle Date de tirage d'un Prix secondaire dépendent du nombre de Participations admissibles envoyées par un participant et du nombre total de Participations admissibles reçues au plus tard à 23 h 59 (HE) le jour précédant la Date de tirage d'un prix secondaire, ou — dans le cas de la dernière Date de tirage d'un Prix secondaire — du nombre total de Participations admissibles reçues au plus tard à 16 h 59 (HE) le vendredi 31 août 2018.

Limite d'un (1) Prix secondaire par personne. Pour clarifier, chaque gagnant d'un Prix secondaire reste admissible pour gagner le Grand prix.

7. **AVIS** : Chaque gagnant potentiel sélectionné conformément à la section précédente sera contacté par téléphone, par un représentant de la RBJBP, au numéro de téléphone indiqué dans sa Participation afin de déterminer si le gagnant potentiel est admissible, à l'entière discrétion du représentant de la RBJBP. Dans l'éventualité où tout gagnant potentiel ne répondrait pas à une telle notification dans les trois (3) jours ou répondrait incorrectement à la question réglementaire (décrite en détail ci-dessous), comme déterminé par le Commanditaire ou la RBJBP à leur entière discrétion, ou si le gagnant potentiel refusait le prix pour une raison quelconque, celui-ci serait disqualifié, le prix serait annulé et, à la discrétion du Commanditaire et si le temps le permet, un autre gagnant potentiel serait sélectionné au hasard parmi toutes les Participations admissibles restantes et reçues pendant la Période de participation ou — dans le cas d'un gagnant potentiel d'un Prix secondaire — parmi toutes les Participations admissibles restantes et reçues selon la Date du tirage du Prix secondaire applicable.

8. DÉCLARATION D'UN GAGNANT :

- (a) Afin d'être déclaré gagnant et de réclamer le prix décerné, chaque gagnant potentiel doit : (i) être admissible conformément au présent Règlement officiel; (ii) répondre correctement et sans aide de quelque nature que ce soit, mécanique ou autre, et en un temps limité, à la question réglementaire d'arithmétique qui lui sera posée par téléphone à un moment mutuellement acceptable; et (iii) signer un formulaire d'exonération de responsabilité dûment rempli et, sauf si la loi l'interdit, de décharge de publicité, ainsi que toute autre documentation qui pourra être raisonnablement requise par le Commanditaire ou la RBJBP, puis retourner ceux-ci au Commanditaire (ou à la RBJBP, si cette dernière le lui enjoint) au plus tard à la date spécifiée sur la documentation applicable.
- (b) Si tous les documents requis ne sont pas dûment remplis et retournés dans le délai spécifié ou si le gagnant potentiel manque de se conformer au présent Règlement officiel de quelque manière que ce soit, le gagnant potentiel sera disqualifié, le prix sera annulé, et à l'entière discrétion du Commanditaire et si le temps le permet, un autre gagnant potentiel sera sélectionné au hasard parmi toutes les Participations admissibles restantes et reçues pendant la Période de participation ou – dans le cas d'un gagnant potentiel d'un Prix secondaire – parmi toutes les Participations admissibles restantes et reçues selon la Date du tirage du Prix secondaire applicable. Les invités du gagnant du Grand prix doivent également signer un formulaire d'exonération de responsabilité dûment rempli (par un parent ou un tuteur légal dans le cas d'une personne mineure) et, sauf si la loi l'interdit, de décharge de publicité, puis retourner ceux-ci au Commanditaire (ou à la RBJBP, si cette dernière le leur enjoint) au plus tard à la date spécifiée afin de participer au Grand prix.

9. EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ/DÉCHARGE DE PUBLICITÉ :

- (a) En participant au Concours et en soumettant une Participation, chaque participant : (i) accepte d'être lié par le présent Règlement officiel, y compris toutes les exigences de participation; (ii) accepte que les décisions du Commanditaire et de la RBJBP soient définitives et sans appel; (iii) décharge, libère et exonère à jamais le Commanditaire, la RBJBP, les autres Entités MLB, chacune de leurs sociétés parentes, affiliées et filiales respectives et toutes les autres entreprises associées au Concours (y compris les fournisseurs de prix et les fournisseurs de matériaux ou de services afférents au Concours), ainsi que chacun de leurs employés, directeurs, mandataires, actionnaires, agents, représentants, successeurs et ayants droit respectifs (collectivement, les « **Renonciataires** »), Facebook Inc. (« **Facebook** »), Twitter Inc. (« **Twitter** »), et Instagram LLC (« **Instagram** »), des actions, causes d'action, poursuites, dettes, sommes exigibles, comptes, réclamations, dommages, passifs, pertes, préjudices, coûts et dépenses, y compris sans toutefois s'y limiter de toute responsabilité, quelle qu'elle soit, à l'égard des blessures, pertes ou dommages, quels qu'ils soient, subis par le participant ou toute autre personne, y compris les blessures personnelles, la mort et les dommages aux biens découlant du Concours ou liés à ce dernier directement ou indirectement, y compris sans toutefois s'y limiter la Participation de la personne au Concours, toute violation du présent Règlement officiel, l'attribution, la réception, la possession, l'utilisation ou l'abus du prix du Concours (en tout ou en partie), ainsi que tous les déplacements, voyages et activités liés à la réception ou à l'utilisation du prix du Concours ou la violation ou l'empiétement de tout droit de propriété personnelle et de tout droit de publicité, de la personnalité ou de la protection des renseignements personnels, et accepte d'indemniser à tous les égards les Renonciataires, Facebook, Twitter et Instagram de toutes réclamations de tiers relativement à ce qui précède.
- (b) En acceptant un prix, chaque gagnant autorise le Commanditaire, la RBJBP, la MLBAM, les autres Entités MLB et chacun de leurs dépositaires à utiliser dans toute publicité connexe son nom, sa ville, sa province ou son territoire de résidence, sa photographie, son image, sa ressemblance, sa

voix et toute déclaration que le gagnant pourrait faire à l'égard du Prix à des fins publicitaires et promotionnelles à l'échelle du monde entier, à perpétuité et dans tous les médias, quels qu'ils soient, présentement connus ou ci-après conçus, à l'échelle planétaire (y compris dans Internet), de façon non limitative et sans aucune rémunération ni considération, notification ou permission, sauf si la loi l'interdit; et le gagnant renonce à tous les droits pouvant exister à l'égard de matériels produits au titre de ce qui précède.

10. MODALITÉS ET CONDITIONS GÉNÉRALES DU CONCOURS :

- (a) Les Renonciataires se dégagent de toute responsabilité à l'égard de (i) tout courriel, courrier, participation ou transmission volé, en retard, incomplet, illisible, inexact, mal acheminé, perdu, dévoyé, brouillé, endommagé, retardé, non livré, mutilé, insuffisamment affranchi ou déformé; (ii) toute perte, interruption ou indisponibilité de réseaux, câbles, satellites, serveurs, fournisseurs de service Internet, sites Web ou autres connexions, y compris celles par l'intermédiaire de tout site Web; (iii) la disponibilité ou l'accessibilité ou la communication erronée ou la défaillance d'ordinateurs, de satellites, de téléphones, de câblotransmissions, de lignes, les défauts techniques, les transmissions confuses, brouillées, retardées, mal acheminées, les dysfonctionnements, difficultés ou échecs matériels ou logiciels; (iv) les défaillances ou dysfonctionnements de téléphones, de lignes téléphoniques ou de systèmes téléphoniques; (v) tout retard, erreur, omission, interruption ou défaut de transmission, de traitement ou de communication; (vi) tout défaut de livraison de toute communication ou Participation; (vii) avis par courriels mal acheminés, bloqués ou retardés; (viii) toute erreur d'imprimerie, de typographie ou autre figurant au présent Règlement officiel ou dans des publicités ou autres matériels ayant trait au Concours, quels qu'ils soient; (ix) toutes autres erreurs ou difficultés ou tous les problèmes, qu'ils soient humains, mécaniques, électroniques, réseautiques, informatiques, téléphoniques, relatifs au courrier ou à l'imprimerie, typographiques ou autrement connexes au Concours, y compris, sans toutefois s'y limiter, toutes les erreurs ou difficultés pouvant avoir lieu concernant l'administration du Concours, le traitement des Participations, l'annonce de n'importe quel prix dans tout matériel connexe au Concours ou l'annulation ou le report de tout Match, événement ou exposition des Ligues majeures de baseball; (x) toute information inexacte ou erronée, qu'elle soit causée par les utilisateurs d'un site Web, le résultat de falsification ou de piratage ou le produit de tout équipement ou programme associé au Concours ou utilisé dans le cadre du Concours; (xi) tout bris ou dommage subi par l'ordinateur de tout participant ou de toute autre personne en rapport avec la participation au Concours ou découlant de cette dernière ou du téléchargement de matériels de tout site Web ou de l'utilisation de tout site Web.
- (b) Les personnes qui trafiquent ou abusent de tout aspect du Concours ou de tout site Web ou qui tentent de miner le déroulement légitime du Concours au moyen de tricherie, de déception ou de toute autre pratique de jeu injuste ou les personnes dont l'intention est d'importuner, de menacer, de harceler ou d'abuser de tout autre participant, du Commanditaire ou des représentants de la RBJBP ou les personnes qui enfreignent le présent Règlement officiel, selon le jugement du Commanditaire ou de la RBJBP à son entière discrétion, seront disqualifiées, et toutes les Participations associées seront nulles. Toute tentative d'endommager délibérément le contenu ou de nuire à la tenue du Concours est contraire à la loi et passible de poursuites judiciaires de la part du Commanditaire, de la RBJBP, de la MLBAM ou de leurs agents respectifs. Le Commanditaire et la RBJBP détiennent le droit exclusif de disqualifier tout participant pour cause de non-respect du présent Règlement officiel ou de toute loi applicable afférente au Concours, et de résoudre tout différend à leur entière discrétion. Les Renonciataires (i) n'offrent aucune garantie ni ne font aucune déclaration, quelle qu'elle soit, concernant tout prix et (ii) rejettent toute garantie implicite. L'absence de mise en application d'une quelconque modalité du présent Règlement officiel par le Commanditaire, la RBJBP ou la MLBAM ne constitue en aucun cas une renonciation à cette

modalité. Tout différend sera résolu dans la province de l'Ontario conformément aux lois fédérales en vigueur et aux lois applicables en Ontario.

- (c) Le Commanditaire, la RBJBP et la MLBAM se réservent le droit, à leur entière discrétion, d'annuler, de suspendre ou de modifier de quelque manière que ce soit le Concours (en tout ou en partie) ou de modifier le présent Règlement officiel à tout moment et de quelque manière que ce soit, sans préavis, pour quelque raison que ce soit, y compris, sans toutefois s'y limiter, en raison d'incidents où un virus, un bogue, une intervention humaine non autorisée ou tout autre cause corrompt l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la tenue en bonne et due forme du Concours (en tout ou en partie). Dans l'éventualité où le Concours serait annulé, le Commanditaire est libre de sélectionner des gagnants et de décerner les Prix au moyen d'un tirage au sort parmi toutes les Participations admissibles non suspectes reçues au moment de ladite annulation.
- (d) **MISE EN GARDE : TOUTE TENTATIVE D'ENDOMMAGER VOLONTAIREMENT TOUT SITE WEB ASSOCIÉ AU PRÉSENT CONCOURS OU DE NUIRE AU CONTENU OU À LA TENUE LÉGITIME DU PRÉSENT CONCOURS CONSTITUE UNE VIOLATION DES LOIS CRIMINELLES ET CIVILES. DANS L'ÉVENTUALITÉ OÙ DE TELLES TENTATIVES SERAIENT FAITES, LE COMMANDITAIRE DISQUALIFIERA TOUT PARTICIPANT RESPONSABLE DE LA TENTATIVE, ET LE COMMANDITAIRE, LA RBJBP, LA MLBAM ET LEURS AGENTS RESPECTIFS SE RÉSERVENT LE DROIT D'EXERCER CONTRE LE OU LES CONTREVENANTS DES RECOURS ET DE LEUR RÉCLAMER DES DOMMAGES-INTÉRÊTS (FRAIS JURIDIQUES COMPRIS) ET AUTRES MESURES DE REDRESSEMENT DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI.**
- (e) Toutes les Participations doivent inclure une Adresse Électronique valide ou être envoyées d'une Adresse Électronique valide, selon le cas. . En cas de litige concernant l'identité ou l'admissibilité d'un gagnant potentiel, la Participation gagnante sera jugée comme ayant été accomplie par le Détenteur autorisé du compte (défini ci-dessous) de l'Adresse Électronique soumise au moment de la Participation dans le cas d'une Participation en ligne ou de celle que la Participation a été soumise dans le cas d'une Participation par courriel, pourvu que ledit Détenteur autorisé du compte soit admissible conformément au présent Règlement officiel. Un gagnant potentiel peut se voir contraint de fournir, à la demande du Commanditaire ou de la RBJBP, une preuve qu'il est bel et bien le Détenteur autorisé du compte, la suffisance d'une telle preuve étant déterminée à l'entière discrétion du Commanditaire ou de la RBJBP. Le « **Détenteur autorisé du compte** » est défini comme la personne physique à laquelle le fournisseur d'accès à Internet applicable ou autre organisme (p. ex. : une entreprise, un établissement d'enseignement) a assigné l'Adresse Électronique pour le domaine associé à l'Adresse Électronique soumise dans le cas d'une Participation en ligne ou l'Adresse Électronique de laquelle la Participation a été soumise dans le cas d'une Participation par courriel.
- (f) Toutes les données fournies lors de la Participation sont transmises au Commanditaire, à 3 Tier Logic ou à la RBJBP, selon le cas, et non à Facebook, à Twitter ou à Instagram. Ce Concours n'est pas commandité, endossé ou administré par Facebook, Twitter ou Instagram et n'y est pas associé. Tous les commentaires, questions ou plaintes relativement au Concours doivent être adressés au Commanditaire et non à Facebook, à Twitter ou à Instagram.
- (g) Le Concours est soumis à l'ensemble des lois, règles et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables.

11. RÉSIDENTS DU QUÉBEC : Tout litige concernant la conduite ou l'organisation d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux aux fins de règlement. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis au conseil uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

^{MC}TORONTO BLUE JAYS ainsi que toutes les marques et les dessins connexes sont des marques de commerce et (ou) des œuvres protégées par droit d'auteur de la RBJBP. Toutes les autres marques de commerce, marques de service et droits d'auteur sont la propriété des Entités MLB applicables. Tous droits réservés. TWITTER, TWEET, RETWEET et le logo de Twitter sont des marques de commerce de Twitter, inc. ou de ses sociétés affiliées. ROGERS CENTRE est une marque déposée de Rogers Communications Inc., utilisée sous licence.

© 2018 RBJBP

ANNEXE A

LISTE DES PRODUITS PARTICIPANTS

Marques	Catégories	Noms	Format	CUP
CHIPS AHOY!	Biscuits	CHRISTIE CHIPS AHOY! TENDRES	300 g	66721006721
CHIPS AHOY!	Biscuits	CHRISTIE CHIPS AHOY! TENDRES FORMAT FAMILIAL	500 g	66721008220
CHIPS AHOY!	Biscuits	CHRISTIE CHIPS AHOY! MORCEAUX DE CHOCOLAT	300 g	66721006691
CHIPS AHOY!	Biscuits	CHRISTIE CHIPS AHOY! MORCEAUX DE CHOCOLAT FORMAT FAMILIAL	460 g	66721006707
CHIPS AHOY!	Biscuits	CHRISTIE CHIPS AHOY! NOIX DE COCO	290 g	66721007377
CHIPS AHOY!	Biscuits	CHRISTIE MINI CHIPS AHOY! SNAK PAKS	180 g	6672102059
CHIPS AHOY!	Biscuits	CHRISTIE CHIPS AHOY! ORIGINAUX	300 g	66721006677
CHIPS AHOY!	Biscuits	CHRISTIE CHIPS AHOY! ORIGINAUX FORMAT FAMILIAL	460 g	66721006684
CHIPS AHOY!	Biscuits	CHRISTIE CHIPS AHOY! MORCEAUX TRIPLE CHOCOLAT	300 g	66721006714
CHIPS AHOY!	Biscuits	CHRISTIE CHIPS AHOY! ARC-EN-CIEL	300 g	66721006738
CHIPS AHOY!	Biscuits	CHRISTIE CHIPS AHOY! MOELLEUX AVEC MORCEAUX DE CHOCOLAT ORIGINAUX	290 g	66721006233
CHIPS AHOY!	Biscuits	CHRISTIE CHIPS AHOY! MOELLEUX AVEC MORCEAUX DE BEURRE D'ARACHIDE	290 g	66721006240
CHIPS AHOY!	Biscuits	CHRISTIE CHIPS AHOY! S'MORES	272 g	66721006431
CHIPS AHOY!	Biscuits	CHRISTIE CHIPS AHOY! MINCES ORIGINAUX	198 g	66721006639
CHIPS AHOY!	Biscuits	CHRISTIE CHIPS AHOY! MINCES SUCRE ET CANNELLE	198 g	66721006622
CHIPS AHOY!	Biscuits	CHRISTIE CHIPS AHOY! MINCES DOUBLE CHOCOLAT	198 g	66721006813
CHIPS AHOY!	Biscuits	CHRISTIE CHIPS AHOY! MINCES À L'AVOINE	198 g	66721006806
CHRISTIE	Biscuits	CHRISTIE SNAK PAKS P'TITS OURSONS AU MIEL	180 g	66721020574
CHRISTIE	Biscuits	CHRISTIE SNAK PAKS CRAQUELINS LA MÉNAGERIE DE BARNUM	180 g	66721020604
CHRISTIE	Biscuits	CHRISTIE CRAQUELINS LA MÉNAGERIE DE BARNUM EN SAC	225 g	66721013071
CHRISTIE	Biscuits	CHRISTIE P'TITS OURSONS AU MIEL EN SAC	225 g	66721010364
CHRISTIE	Biscuits	CHRISTIE P'TITS OURSONS AUX BRISURES DE CHOCOLAT EN SAC	225 g	66721013071
CHRISTIE	Biscuits	CHRISTIE MINI CHIPS AHOY! ARC-EN-CIEL	225 g	66721011862
CHRISTIE	Biscuits	CHRISTIE EMOJI SNAK PAKS AU MIEL	180 g	66721007735
CHRISTIE	Biscuits	CHRISTIE EMOJI SNAK PAKS AU CACAO	180 g	66721007759
OREO	Biscuits	CHRISTIE MINI OREO EN SAC	225 g	66721011831
CHRISTIE	Biscuits	FUDGE-O	303 g	66721005861
CHRISTIE	Biscuits	FUDGE-O DOUBLE CRÈME	303 g	66721005885
CHRISTIE	Biscuits	FUDGE-O ORIGINAUX	500 g	66721005878
CHRISTIE	Craquelins	CHRISTIE DIPPERS AU BACON	200 g	66721002242
CHRISTIE	Craquelins	CHRISTIE BÂTONNETS AU FROMAGE	200 g	66721002211
CHRISTIE	Craquelins	CHRISTIE CRAQUELINS AU FROMAGE	200 g	66721002228
CHRISTIE	Craquelins	CHRISTIE SOCIABLES	200 g	66721002266
CHRISTIE	Craquelins	CHRISTIE TARTINABLES	454 g	66721014405
CHRISTIE	Craquelins	CHRISTIE FROMAGE SUISSE	200 g	66721002280
MAYNARDS	Friandises	MAYNARDS FUZZY PEACH	185 g	57700215203
MAYNARDS	Friandises	MAYNARDS FUZZY PEACH	355 g	57700215418
MAYNARDS	Friandises	MAYNARDS GRANNY SMITH	170 g	57700243671

MAYNARDS	Friandises	MAYNARDS GUMMIES	170 g	57700215029
MAYNARDS	Friandises	MAYNARDS SOUR CHERRY BLASTERS	185 g	57700215036
MAYNARDS	Friandises	MAYNARDS SOUR CHERRY BLASTERS	355 g	57700228135
MAYNARDS	Friandises	MAYNARDS SOUR PATCH KIDS	185 g	57700215067
MAYNARDS	Friandises	MAYNARDS SOUR PATCH KIDS	355 g	57700228159
MAYNARDS	Friandises	MAYNARDS SOUR PATCH KIDS MELON D'EAU	180 g	57700014554
MAYNARDS	Friandises	MAYNARDS SOUR PATCH KIDS MELON D'EAU	355 g	57700014530
MAYNARDS	Friandises	MAYNARDS SWEDISH BERRIES	185 g	57700215050
MAYNARDS	Friandises	MAYNARDS SWEDISH BERRIES	355 g	57700215470
MAYNARDS	Friandises	MAYNARDS SWEDISH FISH	185 g	57700228142
MAYNARDS	Friandises	MAYNARDS SWEDISH FISH	355 g	57700232521
MAYNARDS	Friandises	MAYNARDS WINE GUMS	170 g	57700215012
MAYNARDS	Friandises	MAYNARDS WINE GUMS	315 g	57700215401
MAYNARDS	Friandises	MAYNARDS SOUR PATCH KIDS TROPICAL	185 g	57700014059
MAYNARDS	Friandises	MAYNRD SWEDISH FISH ROUGES JUMBO	102 g	57700012994
MAYNARDS	Friandises	MAYNRD SOUR PATCH KIDS JUMBO	91 g	57700013007
MAYNARDS	Friandises	MAYNARDS WINE GUMS EN ROULEAU	44 g	57700215074
MAYNARDS	Friandises	MAYNARDS SWEDISH BERRIES	64 g	57700215999
MAYNARDS	Friandises	MAYNARDS FUZZY PEACH	64 g	57700215876
MAYNARDS	Friandises	MAYNARDS SOUR PATCH KIDS	60 g	57700221921
MAYNARDS	Friandises	MAYNARDS SOUR CHERRY BLASTER	64 g	57700215852
MAYNARDS	Friandises	MAYNARDS BEANZ FUZZY PEACH	60 g	57700011737
MAYNARDS	Friandises	MAYNARDS BEANZ SOUR PATCH KIDS	60 g	57700001615
MAYNARDS	Friandises	MAYNARDS BEANZ SWEDISH BERRIES	60 g	57700001639
MAYNARDS	Friandises	MAYNARDS GRANNY SMITH	55 g	57700243695
MAYNARDS	Friandises	MAYNARDS GUMMIES ORIGINAUX	60 g	57700216422
MAYNARDS	Friandises	MAYNARDS SOUR WINE GUMS	55 g	57700215937
MAYNARDS	Friandises	MAYNARDS SWEDISH BERRIES	355 g	57700215470
OREO	Biscuits	OREO 33 % MOINS DE GRAS	303 g	66721005823
OREO	Biscuits	OREO GATEAU D'ANNIVERSAIRE	303 g	66721005908
OREO	Biscuits	OREO DOUBLE CRÈME	303 g	66721005816
OREO	Biscuits	OREO DOUBLE CRÈME FORMAT FAMILIAL	500 g	66721008183
OREO	Biscuits	OREO DORÉS DOUBLE CRÈME	303 g	66721005854
OREO	Biscuits	OREO DORÈS	303 g	66721005830
OREO	Biscuits	OREO DORÈS	500 g	66721005847
OREO	Biscuits	OREO MINI SNAK PAKS	180 g	66721020581
OREO	Biscuits	OREO CRÈME A LA MENTHE	303 g	66721005922
OREO	Biscuits	OREO ORIGINAUX	303 g	66721005694
OREO	Biscuits	OREO ORIGINAUX	500 g	66721005700
OREO	Biscuits	OREO BOUCHÈES MINCES SAVEUR ORIGINALE	170 g	66721007339
OREO	Biscuits	OREO BOUCHÈES MINCES CRÈME A LA NOIX DE COCO	170 g	66721008107
OREO	Biscuits	OREO BOUCHÈES MINCES CRÈME A LA MENTHE	170 g	66721007346
OREO	Biscuits	OREO BOUCHÈES MINCES CRÈME A SAVEUR DE NOIX DE COCO	287 g	66721008237
OREO	Biscuits	OREO MINCES DORÉS	287 g	66721005953
OREO	Biscuits	OREO MINCES CRÈME A SAVEUR DE CITRON	287 g	66721008190
OREO	Biscuits	OREO MINCES CRÈME A SAVEUR DE CAMEL SALÉ	287 g	66721007278

OREO	Biscuits	OREO MINCES	287 g	66721005946
RITZ	Craquelins	RITZ 30 % MOINS DE MATIÈRES GRASSES	200 g	66721012203
RITZ	Craquelins	MINI RITZ SANDWICHES AU FROMAGE	180 g	66721002167
RITZ	Craquelins	MINI RITZ SANDWICHES AU BEURRE D'ARACHIDE	180 g	66721002143
RITZ	Craquelins	MINI RITZ SANDWICHES À LA PIZZA	180 g	66721005564
RITZ	Craquelins	MINI RITZ SANDWICHES S'MORES	180 g	66721002150
RITZ	Craquelins	MINI RITZ SANDWICHES SNAK PAKS	180 g	66721016232
RITZ	Craquelins	RITZ À TENEUR RÉDUITE EN SODIUM	200 g	66721002297
RITZ	Craquelins	RITZ ORIGINAUX	200 g	66721002204
RITZ	Craquelins	RITZ ORIGINAUX	500 g	66721002495
RITZ	Craquelins	RITZ ORIGINAUX	900 g	66721017604
RITZ	Craquelins	RITZ AU CHEDDAR VÉRITABLE	200 g	66721002235
TRISCUIT	Craquelins	TRISCUIT VINAIGRE BALSAMIQUE ET BASILIC	200 g	66721007506
TRISCUIT	Craquelins	TRISCUIT POIVRE CONCASSÉ ET HUILE D'OLIVE	200 g	66721007438
TRISCUIT	Craquelins	TRISCUIT ANETH, SEL DE MER ET HUILE D'OLIVE	200 g	66721007445
TRISCUIT	Craquelins	TRISCUIT FIGUES ET MIEL	200 g	66721007414
TRISCUIT	Craquelins	TRISCUIT GINGEMBRE ET CITRONNELLE	200 g	66721007407
TRISCUIT	Craquelins	TRISCUIT FAIBLE TENEUR EN SODIUM	200 g	66721007469
TRISCUIT	Craquelins	TRISCUIT ORIGINAUX	200 g	66721007421
TRISCUIT	Craquelins	TRISCUIT AIL RÔTI	200 g	66721007513
TRISCUIT	Craquelins	TRISCUIT POIVRONS ROUGES RÔTIS	200 g	66721007490
TRISCUIT	Craquelins	TRISCUIT TOMATES GRILLÉES ET HUILE D'OLIVE	200 g	66721007452
TRISCUIT	Craquelins	TRISCUIT ROMARIN ET HUILE D'OLIVE	200 g	66721007483
TRISCUIT	Craquelins	TRISCUIT GOUDA FUMÉ	200 g	66721007544
TRISCUIT	Craquelins	TRISCUIT PATATES DOUCES ET OIGNONS RÔTIS	200 g	66721007537
FINS AU BLÉ	Craquelins	FINS AU BLÉ POIS CHICHES	163 g	66721006455
FINS AU BLÉ	Craquelins	FINS AU BLÉ POIVRE CONCASSÉ	200 g	66721007155
FINS AU BLÉ	Craquelins	FINS AU BLÉ FAIBLES EN GRAS	200 g	66721002570
FINS AU BLÉ	Craquelins	FINS AU BLÉ MULTIGRAIN	200 g	66721002594
FINS AU BLÉ	Craquelins	FINS AU BLÉ ORIGINAUX	200 g	66721002600
FINS AU BLÉ	Craquelins	FINS AU BLÉ ÉPINARDS	175 g	66721001139
FINS AU BLÉ	Craquelins	FINS AU BLÉ PATATES DOUCES	175 g	66721001122
FINS AU BLÉ	Craquelins	FINS AU BLÉ TOMATES ET BASILIC	200 g	66721004123
RITZ	Craquelins	RITZ HANDI SNACKS – CRAQUELINS	174 g	66721008268
RITZ	Craquelins	RITZ HANDI SNACKS – BÂTONNETS DE PAIN	174 g	66721008275
CADBURY	Chocolat	CADBURY BURNT ALMOND	100 g	61200033243
CADBURY	Chocolat	CADBURY CARAMILK MINIS	120 g	61200012088
CADBURY	Chocolat	CADBURY CARAMILK MINIS	200 g	61200012163
CADBURY	Chocolat	CADBURY CRISPY CRUNCH MINIS	200 g	61200012194
CADBURY	Chocolat	CADBURY DAIRY MILK	200 g	61200003802
CADBURY	Chocolat	CADBURY DAIRY MILK	100 g	61200225914
CADBURY	Chocolat	CADBURY DAIRY MILK	42 g	61200084450
CADBURY	Chocolat	CADBURY DAIRY MILK, 4 TABLETTES	168 g	61200086805
CADBURY	Chocolat	CADBURY DAIRY MILK NOIX DE COCO ET CAJOUS	100 g	61200243352
CADBURY	Chocolat	CADBURY MARVELOUS MIXES OREO	200 g	61200225914
CADBURY	Chocolat	CADBURY DAIRY MILK BISCUITS CROQUANTS	100 g	61200000092
CADBURY	Chocolat	CADBURY DAIRY MILK PÂTE À BISCUITS	100 g	61200010466

CADBURY	Chocolat	CADBURY DAIRY MILK FRUITS ET NOIX	100 g	61200225921
CADBURY	Chocolat	CADBURY DAIRY MILK FRUITS ET NOIX	200 g	61200003819
CADBURY	Chocolat	CADBURY DAIRY MILK NOISETTES	100 g	61200225938
CADBURY	Chocolat	CADBURY DAIRY MILK MENTHE	100 g	61200056310
CADBURY	Chocolat	CADBURY DAIRY MILK NOIX MÉLANGÉES	100 g	61200243390
CADBURY	Chocolat	CADBURY DAIRY MILK ORANGE	100 g	61200002225
CADBURY	Chocolat	CADBURY DAIRY MILK BRETZELS ET BEURRE D'ARACHIDE	100 g	61200243239
CADBURY	Chocolat	CADBURY DAIRY MILK ARACHIDES SUCRÉES ET SALÉES	100 g	61200000122
CADBURY	Chocolat	CADBURY DAIRY MILK TOFFEE	100 g	61200226829
CADBURY	Chocolat	CADBURY MINI EGGS DE TOUS LES JOURS	188 g	61200225013
CADBURY	Chocolat	CADBURY MARVELOUS MIXES MAYNARDS	200 g	61200012590
CADBURY	Chocolat	CADBURY MARVELOUS MIXES OREO	150 g	61200012583
CADBURY	Chocolat	CADBURY MARVELOUS MIXES RITZ	150 g	61200012606
CADBURY	Chocolat	CADBURY MR BIG MINIS	100 g	61200012095
CADBURY	Chocolat	CADBURY MR BIG MINIS	170 g	61200012170
CADBURY	Chocolat	CADBURY WUNDERBAR MINIS	120 g	61200012101
CADBURY	Chocolat	CADBURY WUNDERBAR MINIS	200 g	61200012187
CADBURY	Chocolat	CARAMILK	100 g	61200225969
CADBURY	Chocolat	CARAMILK	50 g	61200000542
CADBURY	Chocolat	CARAMILK FORMAT GÉANT	78 g	61200228373
CADBURY	Chocolat	CARAMILK ÉPAISSE	50 g	61200225891
CADBURY	Chocolat	CRISPY CRUNCH FORMAT GÉANT	72 g	61200243949
CADBURY	Chocolat	CRISPY CRUNCH	48 g	61200002423
CADBURY	Chocolat	CRUNCHIE	44 g	61200225952
CADBURY	Chocolat	CRUNCHIE, 4 TABLETTES	176 g	61200225884
CADBURY	Chocolat	CRUNCHIE FORMAT GÉANT	66 g	61200011883
CADBURY	Chocolat	MR BIG	60 g	61200003451
CADBURY	Chocolat	MR BIG, 4 TABLETTES	240 g	61200215106
CADBURY	Chocolat	MR BIG FORMAT GÉANT	90 g	61200228007
CADBURY	Chocolat	WUNDERBAR	58 g	61200003499
CADBURY	Chocolat	WUNDERBAR FORMAT GÉANT	90 g	61200228014
CADBURY	Chocolat	JERSEY MILK, 4 TABLETTES	180 g	61200042016
CADBURY	Chocolat	CARAMILK, 4 TABLETTES	200 g	61200000603
DENTYNE	Gomme	DENTYNE FIRE CANNELLE	12 MCX	57700331484
DENTYNE	Gomme	DENTYNE FIRE CANNELLE EN FLACON	60 MCX	57700218068
DENTYNE	Gomme	DENTYNE ICE MENTHE VERTE EN FLACON	60 MCX	57700218075
TRIDENT	Gomme	TRIDENT SAVEUR ORIGINALE	14 MCX	57700012727
TRIDENT	Gomme	TRIDENT SPLASH SAVEURS ASSORTIES	40 MCX	57700000878
TRIDENT	Gomme	TRIDENT SPLASH FRAISE-KIWI EN FLACON	40 MCX	57700218051
TRIDENT	Gomme	TRIDENT MENTHE VERTE SANS EMBALLAGE EN FLACON	50 MCX	57700011355
TRIDENT	Gomme	TRIDENT TOURBILLON TROPICAL SANS EMBALLAGE EN FLACON	50 MCX	57700011379
TRIDENT	Gomme	TRIDENT TRIO MELON SANS EMBALLAGE EN FLACON	50 MCX	57700011393
TRIDENT	Gomme	TRIDENT WHITE MENTHE POIVRÉE EN FLACON	60 MCX	57700243923
TRIDENT	Gomme	TRIDENT LAYERS POMME VERTE ET ANANAS, 14 MCX		57700227152

TRIDENT	Gomme	TRIDENT LAYERS BAIE JUTEUSE-MANDARINE, 14 MCX	57700002087
TRIDENT	Gomme	TRIDENT LAYERS PÊCHE DU VERGE-MANGUE MÛRE, 14 MCX	57700244333
TRIDENT	Gomme	TRIDENT LAYERS FRAISE-AGRUMES, 14 MCX	57700227176
TRIDENT	Gomme	TRIDENT LAYERS SWEDISH FISH BAIES-CITRON, 14 MCX	57700011942
TRIDENT	Gomme	TRIDENT LAYERS CERISE DOUCE-LIME DES ÎLES, 14 MCX	57700243992
TRIDENT	Gomme	TRIDENT LAYERS MELON D'EAU-PUNCH TROPICAL, 14 MCX	57700010136
TRIDENT	Gomme	TRIDENT TOURBILLON TROPICAL EN BÂTONNETS, 14 MCX	57700225653
TRIDENT	Gomme	TRIDENT LAYERS RAISIN-LIMONADE, 14 MCX	57700002131
TRIDENT	Gomme	TRIDENT GOMME BALLOUNE EN BÂTONNETS, 14 MCX	57700225707
TRIDENT	Gomme	TRIDENT HYDRAMENTHE EN BÂTONNETS, 14 MCX	57700232224
TRIDENT	Gomme	TRIDENT TOURBILLON AUX FRAISES EN BÂTONNETS, 14 MCX	57700225554
TRIDENT	Gomme	TRIDENT SPLASH ORANGE-RAISIN, 9 MCX	57700232262
TRIDENT	Gomme	TRIDENT SPLASH BAIES SIMAGRÉES, 9 MCX	57700227381
TRIDENT	Gomme	TRIDENT SPLASH FRAISE-KIWI, 9 MCX	57700618967
TRIDENT	Gomme	TRIDENT SPLASH VANILLE-MENTHE, 9 MCX	57700618493
TRIDENT	Gomme	TRIDENT MENTHE POIVRÉE EN DRAGÉES, 12 MCX	57700622872
TRIDENT	Gomme	TRIDENT MENTHE VERTE EN DRAGÉES, 12 MCX	57700622933
TRIDENT	Gomme	TRIDENT BAIE DÉLICE EN DRAGÉES, 12 MCX	57700617724
TRIDENT	Gomme	TRIDENT WHITE MENTHE POIVRÉE, 12 MCX	57700222966
TRIDENT	Gomme	TRIDENT WHITE THÉ DES BOIS, 12 MCX	57700232200
TRIDENT	Gomme	TRIDENT TRIO MELON EN BÂTONNETS, 14 MCX	57700225622
TRIDENT	Gomme	TRIDENT MENTHE POIVRÉE EN BÂTONNETS, 14 MCX	57700225646
TRIDENT	Gomme	TRIDENT MENTHE VERTE EN BÂTONNETS, 14 MCX	57700225608
TRIDENT	Gomme	TRIDENT MENTHE FRAÎCHE EN BÂTONNETS, 14 MCX	57700225684
BUBBLICIOUS	Gomme	BUBBLICIOUS FRAISE, 5 MCX	57700140000
BUBBLICIOUS	Gomme	BUBBLICIOUS ORIGINALE, 5 MCX	57700137000
BUBBLICIOUS	Gomme	BUBBLICIOUS RAISIN, 5 MCX	57700138335
TRIDENT	Gomme	PURELY TRIDENT MENTHE POIVRÉE, 14 MCX	57700013790
TRIDENT	Gomme	PURELY TRIDENT MENTHE VERTE, 14 MCX	57700013820
TRIDENT	Gomme	TRIDENT VIBES MENTHE VERTE, 40 MCX	577000146100
TRIDENT	Gomme	TRIDENT VIBES RYTHME TROPICAL, 40 MCX	577000146500
TRIDENT	Gomme	TRIDENT VIBES CITRON QUE C'EST BON, 40 MCX	577000146700
TRIDENT	Gomme	TRIDENT MENTHE VERTE EN DRAGÉE, 4 PQTS	57700622964
TRIDENT	Gomme	TRIDENT SPLASH FRAISE-KIWI, 3 PQTS	57700618271
TRIDENT	Gomme	TRIDENT LAYERS SAVEURS ASSORTIES, 3 PQTS	57700244012
TRIDENT	Gomme	TRIDENT LAYERS RAISIN-LIMONADE, 3 PQTS	57700002148
TRIDENT	Gomme	TRIDENT LAYERS POMME VERTE-ANANAS, 3 PQTS	57700227183
TRIDENT	Gomme	TRIDENT LAYERS MENTHE POIVRÉE-MENTHE VERTE, 3 PQTS	57700229651
TRIDENT	Gomme	TRIDENT LAYERS FRAISE-AGRUMES, 3 PQTS	57700227190
TRIDENT	Gomme	TRIDENT LAYERS MELON D'EAU-PUNCH TROPICAL, 3 PQTS	57700010150
TRIDENT	Gomme	TRIDENT MENTHE POIVRÉE EN BÂTONNETS, 3 PQTS	57700216750
TRIDENT	Gomme	TRIDENT MENTHE VERTE EN BÂTONNETS, 3 PQTS	57700216767
TRIDENT	Gomme	TRIDENT MELON D'EAU EN BÂTONNETS, 3 PQTS	57700216743

TRIDENT	Gomme	TRIDENT MENTHE POIVRÉE EN DRAGÉES, 4 PQTS		57700622902
TRIDENT	Gomme	TRIDENT SPLASH VANILLE-MENTHE, 3 PQTS		57700618912
TRIDENT	Gomme	TRIDENT BAIE DÉLICE, 4 PQTS		57700 617632
TRIDENT	Gomme	TRIDENT WHITE MENTHE POIVRÉE, 4 PQTS		57700222980
TRIDENT	Gomme	TRIDENT WHITE THÉ DES BOIS, 4 PQTS		57700232187
TRIDENT	Gomme	TRIDENT SAVEURS ASSORTIES EN DRAGÉES, 4 PQTS		57700622582